

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SARL CIRCUIT DE LEDENON

1- COMMANDE ET ACHAT

Toute commande n'est valable qu'accompagnée de son règlement. Aucun bon ne sera délivré sans son paiement intégral. Les prix s'entendent TTC (TVA 20%) et comprennent la mise à disposition du (ou des) véhicule(s) et de la piste pour la prestation commandée, les consommables nécessaires, la présence du moniteur diplômé d'état BP JEPS à bord des véhicules, le prêt d'un casque et l'assurance professionnelle. Toute commande implique son acceptation aux présentes conditions générales.

Conformément à la législation pour les ventes à distance, si la commande est passée par correspondance, internet ou téléphone, les clients bénéficient d'un délai de 14 jours de rétractation. Cependant l'article L.121-20-4 prévoit que les prestations de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée (date de validité du bon cadeau) ne rentrent pas dans le champ de ce droit de rétractation. Les bons cadeaux ne sont pas remboursables, ni entièrement, ni partiellement.

Le CIRCUIT DE LEDENON se réserve le droit de modifier ses prestations et/ou tarifs sans préavis et de commercialiser des offres promotionnelles à tout moment

2- LIVRAISON

Le CIRCUIT DE LEDENON ne pourra en aucun cas être tenu responsable de perte ou retard d'acheminement du courrier en cas d'envoi de bons, de règlement ou de justificatifs.

3- VALIDITE

Le bénéficiaire d'un bon cadeau dispose d'un an à compter de la date d'émission de ce dernier pour réaliser la prestation. Toute activité non consommée, du fait du bénéficiaire, ne donnera lieu à aucun remboursement.

Pendant la période de validité du bon cadeau, les stages ou les voitures peuvent être modifiés, le CIRCUIT DE LEDENON proposera dans ce cas une solution de remplacement toujours à l'avantage du bénéficiaire de la prestation.

4- MODALITE DE RESERVATION

Le bénéficiaire d'un bon cadeau doit convenir d'un RDV pour la réalisation de son stage dans les 6 mois suivant la date d'achat du bon. Dans le cas contraire, un RDV dans les délais ne pourrait être garanti. La réservation se fait auprès du secrétariat du CIRCUIT DE LEDENON ou par téléphone au 04.66.37.11.37 (poste 9). Les possibilités de réalisation du stage seront proposées au bénéficiaire qui conviendra de la réservation. Toute réservation est considérée comme ferme et définitive. Le bénéficiaire recevra alors par mail une convocation.

5- MODIFICATION / REPORT DES PRESTATIONS / ABSENCE AU STAGE DU BENEFICIAIRE

Du fait du client

Pendant la période de validité du bon cadeau, le bénéficiaire pourra modifier sa demande ou reporter la date de réalisation de la prestation au plus tard 48 heures avant la date initialement fixée. Le report ne constitue en aucun cas une prolongation de la durée de validité du bon cadeau. Les bons cadeaux sont nominatifs et non cessibles sans l'accord formel du CIRCUIT DE LEDENON.

Pour conserver le bénéfice de votre bon cadeau, vous pouvez mettre en place une des options ci-dessous (celles-ci sont cumulable) :

Option changement de bénéficiaire :

Tarif : 19,00€ - Le bénéficiaire ne peut pas se positionner sur l'un des stages de pilotage, vous pouvez changer le bénéficiaire du bon cadeau.

Option changement d'horaire ou de date (possible jusqu'à J – 15 Jours) :

Tarif : 19,00€ - Pendant la durée de validité du bon cadeau, le bénéficiaire peut changer d'horaire ou de date pour la réalisation de son stage de pilotage. Passé le délai, le tarif sera de 49€.

Option changement d'horaire ou de date (possible entre J – 15 Jours et H – 48 Heures) :

Tarif : 49,00€ - Entre J – 15 jours et H – 48 heures avant la date fixée pour la réalisation de votre stage de pilotage vous pouvez changer la date ou l'horaire de celui-ci tout en respectant la durée de validité de votre bon cadeau. Passé H – 48 heures plus aucune modification de date ne sera réalisable.

Option Délais + :

Tarif : 49,00€ - Pendant la durée de validité du bon cadeau, si vous n'avez pas effectué votre stage, prolongez la durée de votre bon de 6 mois et ayez la certitude de pouvoir réserver une date de stage.

Le CIRCUIT DE LEDENON est seul décisionnaire du maintien ou non de l'organisation des stages de pilotage. Le CIRCUIT DE LEDENON ne peut être tenu pour responsable si les conditions météo ne conviennent pas au bénéficiaire du stage. Le client ne pourra donc prétendre à aucune indemnisation.

Du fait du CIRCUIT DE LEDENON

En cas d'indisponibilité du véhicule choisi pour des raisons techniques, par exemple panne, le client se verra proposer un autre véhicule en équivalence de catégorie, de prix et de puissance. En tout état de cause, le CIRCUIT DE LEDENON ne pourra être tenu pour responsable et le client ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation dans la mesure où les caractéristiques du véhicule sont au moins égales à celles du véhicule correspondant au stage commandé.

Le CIRCUIT DE LEDENON se réserve le droit d'annuler ou de reporter une date pour des raisons qu'il estimera justifiées (conditions météo, problèmes techniques divers, nombre insuffisant de personnes inscrites, crise sanitaire, pandémie, confinement, couvre-feu...) Dans ce cas de nouvelles dates seront proposées au client.

En cas d'absence le jour du stage

En cas d'absence du bénéficiaire du stage à la date prévue pour l'exécution de la prestation, celle-ci sera réputée effectuée et consommée par le bénéficiaire et ce dernier ne pourra prétendre à un remboursement ni voir reporter la prestation à une date ultérieure.

6- OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le bénéficiaire doit se présenter le jour du stage à l'heure du rendez-vous fixé lors de sa commande. Le bénéficiaire d'un stage de pilotage doit être titulaire du permis de conduire et celui-ci doit être en cours de validité. Il s'engage sur le fait de ne pas être sous l'effet d'une suspension. Le jour de son stage, le bénéficiaire du stage devra présenter son permis de conduire original. A défaut, il ne pourra prétendre effectuer son stage et celui-ci sera perdu et non remboursé. Le stagiaire devra suivre exactement les consignes de sécurité enseignées sur place. Les stagiaires s'engagent à se présenter au stage sans être sous l'emprise de l'alcool et sans avoir pris de médicaments susceptibles de

troubler leur comportement notamment pour la conduite de véhicule. Dans le cas contraire, le stage sera purement et simplement annulé. Les stagiaires s'engagent à réaliser le stage sous le contrôle du moniteur professionnel et à être attentif et à l'écoute des consignes de sécurité. Si tel n'est pas le cas, l'organisateur se réserve le droit de mettre un terme au déroulement du stage en question sans qu'un quelconque dédommagement ne puisse être exigé.

Dans le cadre d'un baptême de piste le bénéficiaire, qui sera passager aux côtés d'un moniteur diplômé ou d'un pilote titulaire d'une licence fédérale, doit être âgé de 7 ans minimum.

7- VIDEO EMBARQUEE

Pour des raisons de sécurité, tous les stages sont obligatoirement filmés et les stagiaires consentent expressément pour toute commande et tout achat, à l'exploitation de leur image pendant la prestation et uniquement à ce fins précises.

Chaque véhicule est doté d'une caméra embarquée filmant ainsi le stagiaire et le moniteur durant le stage de pilotage.

La vidéo peut être acquise selon les tarifs sur notre site internet et ne sera pas conservée sur le logiciel d'enregistrement au-delà de 7 jours.

Tout système de vidéo personnel, caméra ou téléphone portable, sont formellement interdit dans les voitures.

Vidéos prépayées

S'il apparait un problème technique sur la vidéo, si une grande partie de la vidéo est manquante ou si le son est absent, si le compte tour ne fonctionne pas un rabais pouvant aller jusqu'à 50% maximum. Si vraiment la vidéo est inexploitable le CIRCUIT DE LEDENON proposera un avoir du montant de la vidéo.

Vidéos achetées sur place

Si la vidéo n'a pas fonctionné durant le stage, cela ne vaut aucun remboursement du stage de pilotage ni remplacement par un autre stage.

Le CIRCUIT DE LEDENON n'a aucune obligation de refaire passer les stagiaires dans les voitures pour défaut de la vidéo.

Les réclamations concernant les vidéos embarquées seront acceptées uniquement par mail suivant 7 jours maximum après la réalisation du stage. Passé ce délai aucune demande ne sera plus traitée, ni recevable et les vidéos enregistrées seront supprimées.

8- CONDITIONS METEO

Le CIRCUIT DE LEDENON ne peut être tenu responsable des conditions météo le jour des stages. Les clients ou bénéficiaires ne peuvent en aucun cas demander le remboursement ou l'indemnisation de la prestation.

Si les conditions météorologiques ne permettent pas un déroulement réunissant toutes les conditions en termes de sécurité, une nouvelle date de stage sera proposée au bénéficiaire.

9- RECLAMATIONS ET COMPETENCES JURIDICTIONNELLE

En cas de contestation ou de litige, il est convenu que les parties rechercheront un accord amiable avant toute action contentieuse. A défaut, seul le Tribunal de Commerce de Nîmes sera compétent pour examiner toute réclamation.